

9 May 2023

EM/2023/17

RAPPEL: Invitation à l'attention des membres de l'IPBES et des observateurs (États non membres de l'IPBES) à la dixième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES 10)

Chers membres de l'IPBES et observateurs (États non membres de l'IPBES),

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la dixième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES 10), prévue **du 28 août au 2 septembre 2023 à Bonn, en Allemagne**. Les membres des délégations dûment inscrits pourront participer aux débats en ligne. Toutefois, les interventions en ligne ne seront possibles qu'en langue anglaise et ne feront pas l'objet d'une interprétation dans les cinq autres langues officielles des Nations Unies.

Des consultations régionales ainsi qu'une journée des parties prenantes devraient être organisées **le 27 août 2023**. La dixième session de la Plénière s'ouvrira le **lundi 28 août 2023**, à 10 heures, heure avancée d'Europe centrale. La clôture de la session est prévue le **samedi 2 septembre 2023**. Le Secrétaire des organes directeurs du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a envoyé une invitation à tous les ministres de l'Environnement de tous les États membres des Nations Unies (ONU) ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à tous les représentants permanents auprès du PNUE, ainsi qu'aux missions permanentes auprès des Nations Unies. Une lettre d'invitation adressée aux organisations observatrices sera publiée prochainement.

L'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Plénière est disponible sur le site Internet de l'IPBES à l'adresse suivante : <https://ipbes.net/events/ipbes-10>.

En vue de confirmer leur inscription, les membres de l'IPBES et les observateurs sont invités à télécharger la communication officielle contenant les noms des membres de leurs délégations **dès que possible, et au plus tard le 30 juin 2023**, sur la plateforme à l'adresse suivante : <https://ipbes.net/user/login?destination=ipbes-10/nomination-letters-and-credentials>.

En outre, chaque membre de la délégation doit **compléter dès que possible, et au plus tard le 30 juin 2023**, le formulaire d'inscription à l'adresse suivante : <https://ipbes.net/user/login?destination=ipbes-10/registration>. L'inscription individuelle de chaque participant est essentielle pour permettre l'accès aux documents de session et le partage des modalités de connexion aux réunions. Veuillez noter qu'un compte d'utilisateur IPBES est nécessaire pour remplir le formulaire d'inscription. Celui-ci peut être créé à l'adresse <https://ipbes.net/user/register>. Compte tenu des délais de traitement des visas, et afin de garantir la bonne participation à la session, il est vivement recommandé aux délégués nécessitant un visa

d'entrée pour l'Allemagne de télécharger leurs lettres de nomination et de s'inscrire dès que possible.

Veillez noter qu'une inscription distincte est nécessaire pour la journée des parties prenantes, disponible à l'adresse suivante : <https://ipbes.net/user/login?destination=ipbes-10/registration-stakeholder-day>. L'inscription à la journée des parties prenantes ne donne pas accès à la dixième session de la Plénière de l'IPBES. L'inscription à la journée des parties prenantes doit être effectuée avant le 10 août 2023.

Conformément au règlement intérieur des sessions de la Plénière de l'IPBES et au déroulement des sessions précédentes, chaque **membre de l'IPBES** est tenu de soumettre au secrétariat de l'IPBES les lettres de créance de ses représentants, ainsi que les noms de ses représentants suppléants et de ses conseillers. Les lettres de créance doivent être délivrées par le chef de l'État, le chef du gouvernement ou le ministre des Affaires étrangères, conformément à la politique et à la législation de chaque pays. Les **observateurs** ne sont pas tenus de présenter de lettres de créance, mais doivent néanmoins communiquer des lettres de nomination officielle. Un **membre de la délégation doit soumettre** un exemplaire scanné des lettres de créance contenant les noms des représentants à la dixième session de l'IPBES avant le **31 juillet 2023** sur la plateforme accessible à l'adresse suivante : <https://ipbes.net/ipbes-10/nomination-letters-and-credentials>. Il convient d'envoyer l'original papier des lettres de créance au secrétariat de l'IPBES par courrier au plus tard le **31 juillet 2023** ou de le remettre au bureau d'inscription du secrétariat avant le **29 août 2023**. L'inscription à la session sera confirmée par le secrétariat après réception des lettres de créance ou de la communication officielle. Une aide à la prise en charge des frais de voyage ainsi qu'une indemnité journalière de subsistance seront accordées à l'un des membres de la délégation des pays en développement et des pays en transition économique. Il convient d'indiquer le nom de cette personne dans les lettres de créance ou de nomination officielle.

Je profite de cette occasion pour inviter les membres de l'IPBES et les observateurs qui ne l'ont pas encore fait à désigner un point focal national chargé d'assurer la liaison avec le secrétariat de l'IPBES, en remplissant le formulaire afférent en ligne et en soumettant une lettre de nomination à l'adresse suivante : https://ipbes.net/form/national_focal_point_designation-government. La liste des points focaux nationaux existants est disponible à l'adresse suivante : <https://ipbes.net/national-focal-points>.

Pour conclure, j'aimerais également inviter tout gouvernement en mesure de le faire à envisager d'accueillir les onzième et douzième sessions de la Plénière, prévues respectivement en 2024 et 2025. Les gouvernements qui souhaiteraient accueillir l'une ou l'autre de ces sessions de la Plénière sont invités à prendre contact avec le secrétariat de l'IPBES (secretariat@ipbes.net).

Je vous remercie encore de votre soutien indéfectible à l'IPBES.

Sincères salutations,



Dr Anne Larigauderie | Secrétaire exécutive